

plus sacrés. S'ils violaient les lois, protectrices de la société, on ne voyait en eux des coupables qu'après la déclaration d'autres citoyens, siégeant en jury. S'ils méritaient de hautes récompenses, une humble naissance ne leur en défendait plus l'espoir. Tous les privilèges étaient anéantis, toutes les entraves brisées, grand pas vers la fin de toutes les misères. Imparfaite comme toute œuvre humaine, l'œuvre de l'Assemblée nationale n'en reposait pas moins sur des principes qui seront la pierre angulaire de toutes nos constitutions. Les gouvernements restreindront ou étendront plus ou moins la liberté, mais ils maintiendront toujours la vraie conquête de 1789 : l'égalité.

CHAPITRE V.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1^{er} OCTOBRE 1791- 20 SEPTEMBRE 1792).

Assemblée législative (1^{er} octobre 1791). — Les émigrés à Coblenz ; déclaration de Pilnitz (27 août 1791) ; guerre avec l'Autriche et la Prusse (20 avril 1792). — Premiers dangers ; journée du 20 juin 1792. — Journée du 10 août. — Invasion du territoire français ; massacres de septembre (2-5 sept.). — Les volontaires de 1792. — Bataille de Valmy (20 septembre).

Assemblée législative (1^{er} octobre 1791). — Des changements aussi profonds que ceux qui venaient d'être opérés en deux ans par l'Assemblée constituante, ne s'accomplissent point dans une société sans froisser beaucoup d'intérêts. La noblesse émigra, excitant contre la France les puissances étrangères ; le clergé émigra pour ainsi dire à l'intérieur, au fond des bois, et souleva les habitants des campagnes ; les rois de l'Europe